

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 16 mai 2023 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Choisy Marc, Grimal JL, Cozette JP, Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Caule D, Grimal C, Ricquebourg P, Pichard P, Letupe L Butez Ch

Pouvoirs : Lydie Blot (à Patricia Pichard)

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Intervention d'une Lycéenne au sujet du voyage à l'ONU

La commune ayant subventionnée le voyage à l'ONU, une élève de la commune ayant participé est venue expliquer le déroulement de leur séjour.

Remboursement frais sono repas des aînés

Le conseil municipal après délibération décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Familles rurales de Rollet afin de rembourser les frais de sono du repas de Noël des Aînés.

Autorisation de passage d'une ligne alimentant le poste source des éoliennes

Monsieur le Maire présente au conseil la carte détaillée du passage de câble qu'il est nécessaire de réaliser pour l'alimentation du poste source des éoliennes.

Le conseil municipal après délibération donne son accord à l'unanimité pour le passage des câbles selon le plan présenté.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que la Société Energie Team propose au titre des mesures compensatoires 18000 €/éolienne destinées à financer des projets d'économies d'énergie ou environnementaux.

Le Conseil municipal charge monsieur le Maire de négocier avec la société afin d'obtenir au minimum 20000€ par éolienne.

Taxe d'habitation sur les logements vacants

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 années au 1er janvier de l'année d'imposition, afin de lutter contre une vacance de logements, d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements disponibles.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Réseau de Chaleur

Monsieur le maire explique que les estimations chiffrées proposées lors de la précédente intervention de la FDE vont être réactualisés.

Une nouvelle réunion doit être organisée en juin en présence de la FDE80 afin que le conseil municipal se décide quant à son choix du réseau de chaleur.

Fin de séance 20h00